

*Secrétariat général
Direction des ressources humaines
Centre ministériel de valorisation des ressources humaines*

*Centre de valorisation des ressources humaines de Paris
Pôle Recrutement et préparations aux examens et concours*

Recrutement sans concours de 7 adjoints administratifs pour la région Île-de-France au titre de l'année 2024

I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En application des dispositions du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, le Ministère de la transition écologique et solidaire recrute 7 adjoints administratifs sans condition de diplôme, au titre de l'année 2024.

Le corps des adjoints administratifs comprend les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe et adjoint administratif principal de 1ere classe. La promotion à l'intérieur de ce corps se fait par concours ou par voie d'inscription à un tableau d'avancement. Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif en début de carrière est de 1 801,74 € brut hors prime (montant donné à titre indicatif).

Les grilles de rémunération des adjoints administratifs sont disponibles sur le site de la fonction publique.
Pour en savoir plus : [Fonction publique : le traitement indiciaire](#)

Les postes offerts au recrutement relèvent de trois familles de métiers :

- gestionnaire (comptable, budgétaire, administratif, ...) ;
- instructeur.trice (fiscalité) ;
- assistant.e de direction et de service.

Les postes sont localisés en région Île-de-France au sein de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et des Directions départementales des territoires.

Ils sont à pourvoir le 31 décembre 2024 au plus tard.

II- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conditions générales d'accès à un emploi public :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union Européenne ou de la Suisse :
 - pour les ressortissants français : justifier du recensement militaire et de la participation à la journée défense et citoyenneté ;
 - pour les ressortissants d'autres pays : justifier d'une situation régulière par rapport aux obligations du pays d'origine ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Être en situation régulière au regard du code du service national ;
- Présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction.

Nota : aucune condition de diplôme n'est exigée.

III- MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats devront transmettre un dossier de candidature, qui comportera les éléments suivants :

- Une fiche de candidature dûment complétée et signée, disponible sur les sites :
 - du CVRH de Paris : <http://www.cmrh.developpement-durable.gouv.fr/>
 - de la DRIEAT : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/recrutement-a-la-drieat-actualites-et-offres-en-r4881.html>
 - du site recrutement du pôle ministériel : <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et indiquant les emplois occupés et les formations suivies, leurs contenus et leurs durées ainsi que, le cas échéant, les diplômes et/ou le niveau d'études ;
- Une photocopie lisible de la pièce nationale d'identité en cours de validité (si possible en couleur) : passeport ou carte nationale d'identité.

Les dossiers de candidatures devront être transmis par voie électronique, à l'adresse suivante :

candidature-recrutement-concours.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

Les candidats qui n'ont pas la possibilité de transmettre leur dossier par voie électronique, pourront le transmettre par voie postale en format papier, par **lettre recommandée avec accusé de réception** (ils devront joindre à leur demande une enveloppe timbrée à leur adresse) à :

Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH)
Pôle R&PEC
Recrutement sans concours 2024
2, rue Alfred FOUILLEE
75013 Paris

Tout dossier incomplet, ou transmis par voie électronique ou postale hors délai, sera considéré comme irrecevable.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 27 septembre (minuit), terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier postal).

IV- ORGANISATION DE LA SÉLECTION

1- Déroulement du recrutement :

1e phase : Les dossiers de candidature devront parvenir au CVRH **au plus tard le 27 septembre 2024 (minuit)**.

Après examen des dossiers, la liste des candidats retenus pour la 2ème phase sera arrêtée le **24 octobre 2024** au plus tard, affichée au CVRH de Paris et publiée sur les sites :

- du CVRH de Paris : <http://www.cmrh.developpement-durable.gouv.fr/>
- de la DRIEAT : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/recrutement-a-la-drieat-actualites-et-offres-en-r4881.html>
- du site recrutement du pôle ministériel : <https://recrutement.ecologie.gouv.fr>

2e phase : les candidats sélectionnés seront convoqués **par voie électronique** pour un entretien oral (d'une durée de 20 mn), comprenant une présentation du candidat de 5 min, suivi de questions du jury qui portera sur les expériences personnelles et professionnelles du candidat ainsi que sur sa motivation et sa capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

Les entretiens se dérouleront au CVRH de Paris durant la période **du 6 au 8 novembre 2024**.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande à l'adresse suivante : candidature-recrutement-concours.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

2- Nomination des candidats :

À l'issue de la 2e phase, les candidats seront classés sur une liste établie, par ordre de mérite, par la commission de sélection, celle-ci sera mise en ligne sur le site internet de la DRIEAT à compter du 12 novembre 2024.

Les candidats choisissent leur affectation en fonction de leur rang de classement lors d'un forum d'affectation qui aura lieu au 27 rue Leblanc, 75015 Paris, la semaine du **25 au 28 novembre 2024**. Les modalités précisent seront envoyées aux candidats sélectionnés par mail.

Les agents sélectionnés sont nommés fonctionnaires stagiaires pendant un an sur leur poste d'affectation à l'issue duquel ils seront titularisés fonctionnaires dans la mesure où la période de stage aura donné satisfaction.

V- TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif au statut des adjoints administratifs notamment pour son article 5
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006055118/>
- Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032519983&categorieLien=cid>
- Arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034566115/2024-06-13>
- Arrêté du 2 mars 2023 modifiant l'arrêté du 28 avril 2017 portant organisation des recrutements sans concours dans le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047334955>